Centre d'Etudes de l'Emploi, Cnam, Profession Banlieue
Colloque Territoires, action sociale et emploi,
Jeudi 22 et vendredi 23 juin 2006, Paris

Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO
ATER – Université Paul Verlaine, Metz
2L2S (Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales)
ERASE (Equipe de Recherche en Anthropologie et Sociologie de l'Expertise)
Sabsinigaglia@aol.com

« Le travail associatif dans les quartiers dits sensibles, une action territorialisée. »

La notion de territoire conjugue deux figures principales : d'une part, le territoire national posé comme lieu de l'unité, et d'autre part, un ensemble composite d'espaces, de zones qui engendre une mosaïque territoriale. Ce feuilletage tient non seulement au découpage institutionnel, administratif et politique du territoire mais également – et c'est ce que nous allons montrer – au découpage micro-local qui se joue entre différents acteurs locaux, notamment le secteur associatif.

Précisons immédiatement qu'il ne s'agit pas d'envisager le secteur associatif, pas plus que le territoire, comme une réalité unifiée et portée par une logique unique ou un ensemble de logiques nécessairement convergentes. Le travail associatif est pluriel tant par ses choix de projets et d'actions, ses secteurs d'intervention (éducation, emploi/chômage, social, santé, politique, etc.) ses modalités organisationnelles, ses publics, ses personnels voire ses partenariats et leur nature (partenariat-financement, partenariat-collaboration, etc.). Aussi, lorsque nous parlerons du travail associatif, il s'agira de garder à l'esprit cette diversité qu'on ne peut pas, faute de temps, approfondir .

Cette communication repose sur un travail de thèse en cours et qui porte sur le rôle du secteur associatif dans les quartiers dits sensibles. Mon hypothèse est que, par sa fonction d'expertise des problèmes rencontrés au jour le jour par les familles, le secteur associatif opère une forme de construction territoriale alternative aux définitions du territoire posées par différents acteurs sociaux (collectifs ou individuels) tels que les acteurs de la Politique de la ville, les services administratifs, les médias locaux et nationaux ou encore les habitants du quartier ou de l'extérieur. Le terme d'expertise est ici utilisée dans le sens élargi que lui

confère Jean-Yves Trépos, pour lequel l'expertise ne se réduit pas à l'expertise patentée de ceux qui possèdent le titre d' « expert », mais caractérise tous ceux qui sont amenés à occuper une position d'expertise. Les acteurs associatifs peuvent être considérés et étudiés en tant qu'experts dans la mesure où leur pratique les conduit d'une part à être en situation d'expertise (première dimension) et d'autre part à mobiliser un savoir d'expert (seconde dimension). Ils articulent ainsi une expérience de la localité (le quartier « dit sensible »[1]) et un ensemble de savoirs construits et empruntés notamment – et de plus en plus – aux sciences sociales (sociologie, démographie, anthropologie, etc.). Les acteurs associatifs, sont, en effet, souvent titulaires de diplômes du travail social, et par là même sensibilisés à l'efficacité de l'expertise dans l'espace public. En la revendiquant publiquement, d'une part, et en agissant sur le terrain, d'autre part, ils construisent, au niveau cognitif et pratique, une territorialité du quartier et de sa population. Ce sont ces deux types d'effets que je voudrais analyser.

D'un point de vue méthodologique, ce travail de thèse repose sur l'analyse d'un terrain principal (un quartier dit sensible de la ville de Metz) et de coups de sonde comparatifs réalisés sur le département mosellan (communes de l'agglomération messine et de Moselle Est) principalement sur le mode de l'entretien semi-directif[2]. Ici, pour ancrer mon propos, je m'appuierai essentiellement sur le terrain principal.

L'identité du territoire en question : un quartier dit sensible

Tout d'abord, la notion de territoire étant diversement définie, rapprochée parfois de la notion d'espace, de champ, etc., il s'agit, ici, de définir le terme. J'entends par territoire, suivant Marcel Roncayolo[3], « un système de relations, dont les caractères et les limites, construction politique ou administrative, aire de marché, zone d'action restent à préciser ». Autrement dit, le territoire est le résultat d'un processus de construction cognitive, sociale et

[1] Concernant l'historique de cette catégorisation stigmatisante, voir l'article de Tissot S., « Identifier ou décrire les « quartiers sensibles » ? Le recours aux indicateurs statistiques dans la politique de la ville », *Genèses*, n°54, mars 2004, pp90-111. L'auteure montre notamment comment, à la suite de travaux statistiques depuis le début des années 90, divers critères sont venus spécifier ces quartiers. Parmi ces critères, on retrouve classiquement le taux de chômage, l'échec scolaire, la taille du parc HLM (qui est liée à une proportion de ménages défavorisés). Mais on trouve également des critères tels que la proportion de jeunes voire le taux d'immigration – qui jusque là n'avait jamais constitué un handicap social ou économique pour un territoire.

[2] De façon précise, l'analyse se fonde sur une investigation d'une durée de quatre années auprès de personnels associatifs oeuvrant sur des quartiers « dits sensibles », tous statuts et compétences confondus (salariés et bénévoles allant du vacataire, de l'intervenant ponctuel au permanent au directeur, en passant par le président et les bénévoles eux aussi aux caractéristiques diverses). Le corpus rassemble une cinquantaine d'entretiens formels et informels, des récits d'observation (participante ou non), des questionnaires et des analyses textuelles.

[3] Roncayolo M., *La ville et ses territoires*, Gallimard, 1990 (1978), 273p, p19.

individuelle. **Il n'est pas donné *a priori***. Certes, les limites physiques et la cartographie telles qu'elles sont identifiées par les collectivités locales, le cadastre ou encore la DDE offrent une définition stable du territoire, mais cette définition n'en est pas moins mouvante dans le temps[4]. Le territoire doit également être envisagé comme population ou groupe cible dans la mesure où cette catégorisation constitue un lieu de l'intervention sociale et associative en soi. Nous y reviendrons.

Le cas analysé[5] est ce que l'on appelle un « quartier sensible ». Quartier de la ville de Metz, en Moselle, il représente 12,1%[6] de la population totale de la ville. Il possède en effet les caractéristiques habituellement mobilisées tant par les chercheurs, les politiques, les journalistes ou encore tout un chacun pour l'identifier comme tel :

- une population jeune : les moins de 20 ans représentent 39,1% (contre une moyenne nationale de 24,6%) alors que les plus de 60 ans représentent 9,4% (contre une moyenne nationale de 21,3% et de 17% pour Metz hors ce quartier) ;
- une forte représentation des familles les plus nombreuses : 48,6% des ménages sont constitués de 4 personnes ou plus (contre une moyenne nationale de 21,7% et 15,3% des ménages messins hors ce quartier) ;
- un fort taux de chômage : de l'ordre de 29,8% (contre une moyenne nationale de 12,9% et de 12,6% sur Metz hors ce quartier). Ce taux élevé (plus du double de ce qui est constaté au niveau national ou de la ville de Metz) doit cependant être pondéré du fait de l'intégration précoce des jeunes dans la population active[7]. Le taux d'activité des 20-59 ans se trouve de ce fait plus élevé sur ce quartier que sur l'ensemble de la ville de Metz (avec des pourcentages respectifs de 83% et 72,9%).

[4] Les limites territoriales de la ville de Metz ont, comme beaucoup de villes, bougé au fil des siècles. Le rattachement des villages Borny, Magny et Vallières depuis décembre 1961 ont étendue la superficie de Metz.

[5] Pour une analyse approfondie de ce terrain, pris dans la problématique de l'Economie Sociale et Solidaire, voir Amadio S., Engels X., Jory H., « L'association fait-elle partie de l'économie sociale et solidaire ? ». Rapport commandité par la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, piloté par le Préfecture de la région Lorraine (Secrétariat général pour les affaires régionales), Convention DIISES-Lorraine n°24, in *Cahiers de recherche de la MIRE*, n°16, avril 2003.

[6] Recensement INSEE, 1999 ainsi que, pour avoir une étude plus fine sur la population de ce quartier, les travaux réalisés en 2000 par l'O.R.S.A.S.(Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales) de Lorraine. Soit environ 15 000 habitants.

[7]Les jeunes de ce quartier qui poursuivent des études au-delà de la classe de troisième sont moins nombreux que les jeunes des autres quartiers de Metz. Selon l'étude de l'ORSAS, « le taux de sortie de l'école avant la classe de troisième était de 41,1% parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE [en 1997] sur la Zone Franche Urbaine du quartier contre 28,1% pour l'ensemble de la ville de Metz. ». Cf. ORSAS, « Première partie : approche quantitative à partir des données statistiques disponibles », Vandoeuvre-lès-Nancy, décembre 2000, p11.

- un fort taux de bas revenus : de l'ordre de 41,6% sur la ZFU (Zone Franche Urbaine) contre 28,1% sur Metz[8]. Le quartier concentre également un quart des allocataires messins du RMI[9].
- et enfin, une caractéristique controversée[10] puisque à l'origine d'amalgames fallacieux : une proportion d'individus issus de l'immigration sur le quartier de l'ordre de 24,2% alors que Metz, hors ce quartier, compte 6,1% d'individus issus de l'immigration. Rappelons avec Sylvie Tissot, que ce critère a été construit et mis en avant dans les analyses de l'INSEE à partir des années quatre-vingt-dix puisque « dans le travail réalisé en 1990 [par Michel Castellan, Marie-Françoise Goldberger et Maryse Marpsat[11]] sur les deux quartiers de Lyon, la proportion d'étrangers dans la population ne figure pas parmi les « handicaps » […]. Dans l'annexe de l'article de 1992[12], en revanche, après différents tableaux consacrés au taux de chômage, une dernière page est centrée sur cet indicateur. […] La différence de proportion d'étrangers est ainsi mise en évidence, et érigée en indice du problème des quartiers DSQ.[13]». A l'évidence, le territoire dit sensible se construit à partir de multiples expertises.

Les quartiers tels que celui-ci constituent des territoires singuliers parce qu'ils sont multi-étiquetés. En cela, le quartier de l'enquête ne déroge pas à la règle puisqu'il comprend deux établissements classés en ZEP, qu'il est ZFU, ZUS et fait l'objet actuellement d'un GPV (Grand Projet Ville) après avoir connu les HVS, DSQ et DSU[14]. Cela lui confère donc une **identité territoriale spécifique, identifiable par tous** (à différents degrés) à l'échelon local mais également à l'échelon global dans la mesure où ces dispositifs et ces dénominations sont

[8]Selon l'INSEE, CAF, ANPE-Economie Lorraine 1999 in Magalie Dinaucourt, « Borny en toute franchise », *Economie Lorraine*, n°188, juillet et août 1999, pp6-10.
[9]Nous tenons cependant à préciser que ces données, fournies par le rapport de l'ORSAS, sont à relativiser et à pondérer : d'une part, en raison des sources d'information mobilisées à savoir les fichiers CAF, ANPE, non exhaustifs ; et d'autre part, en raison de la non représentativité de l'échantillon au regard de l'ensemble de la population. Certaines catégories étant sur-représentées comme les populations à faible revenu ou avec deux enfants à charge. D'autres étant sous-représentées comme les couples sans enfant à charge ou avec un seul enfant à charge. Ce biais étant lié à la réglementation de la distribution des allocations.
[10] Cf. Tissot S., *art cit*.
[11] *Dossier de l'INSEE*, Rhônes-Alpes, n°40, déc.1990.
[12] Castellan M., Goldberger M.-F. et Marpsat M., « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *INSEE-Première*, n°234, 1992.
[13] Tissot S., *art cit*, p104-105.
[14] Pour rappel : ZEP = Zone d'Education Prioritaire ; ZFU = Zone Franche Urbaine ; ZUS = Zone Urbaine Sensible ; GPV = Grand Projet Ville ; HVS = Habitat et Vie Sociale ; DSQ = Développement Social des Quartiers ; DSU = Développement Social Urbain. Pour apporter une précision supplémentaire : ce quartier a connu l'ensemble des dispositifs, commissions et autres procédures de la Politique de la Ville depuis leur création à la fin des années soixante-dix à partir des procédures « Habitat et vie sociale (1977-1981). Sur l'analyse et la présentation de ces dispositifs, voir Bachmann Ch. Et Leguennec N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de la politique de la ville*, Albin Michel, Paris, 1996, 557p.

nationalement construits et appliqués. Cette définition du territoire est donc posée initialement par les pouvoirs publics, sur la base d'études ayant construit ces critères classificatoires. Mais cette dénomination est reprise par l'ensemble des acteurs sociaux : médias, travailleurs sociaux, travailleurs associatifs voire tout un chacun. L'identité territoriale de ce type de quartier est alors, comme Renaud Dulong et Patricia Paperman[15] l'ont bien décrit, une réputation lourde à porter. Une réputation territoriale qui s'inscrit au plus profond puisqu'elle marque durablement les habitants. En effet, ces procédures et dispositifs, sous un principe de discrimination positive, participent d'un marquage institutionnel stigmatisant[16].

Cette construction sociale du « problème local » posé par un quartier, en même temps qu'elle justifie l'intervention des travailleurs sociaux dans le quartier et les motivent personnellement à aider la population, constitue pour les structures associatives locales un instrument de justification à la fois de leur action et leur coopération pour le bien du « quartier ». C'est sur cette base qu'elles vont construire et équiper leur propre vision du territoire, en cadrant leur action et en la justifiant par un certain type d'ancrage territorial. Cet ancrage territorial, dans la mesure où il permet d'attribuer le travail associatif à la population locale est ce qui permet de constituer le quartier comme une « cause » qu'il s'agit de défendre par une mobilisation interne à la population. L'un des rôles principaux que s'assigne alors le secteur associatif dans ces quartiers est de **normaliser ces territoires** au point, idéalement, de les faire tomber positivement dans l'indifférence, c'est-à-dire tendre vers une moindre stigmatisation pour atteindre un regard, une image de "quartier normal avec des habitants normaux". Ce travail de normalisation est construit et s'entend dans un double sens : d'une part, (ré)imposer les normes (normer) et d'autre part, rendre normal (rendre ordinaire). Cette double acception du terme renvoie explicitement à deux rôles du secteur associatif : **l'entrepreneur de morale**[17] qui endosse une mission de prescripteur qui tend vers un rappel à la norme sociale avec un équipement[18] performatif de contrôle social et **le pédagogue militant** (terme utilisé provisoirement faute de mieux) qui tend vers une transformation de

[15] Dulong R., Paperman P., *La réputation des cités HLM. Enquête sur le langage de l'insécurité*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1992, 230p.
[16] Goffman, *Stigmate*, *les usages sociaux des handicaps*, Paris, Ed. Minuit, 1975.
[17] Becker H. S., *Outsiders*. *Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, (1963, The Free Press of Glencoe, A Division of Macmillan Publishing Co., Inc.) 1985, 247p.
[18] Trépos J.-Y., *op cit*, pp49-88. « L'équipement est ce dispositif, liant personnes, choses et actions selon une certaine loi, dans lequel les partenaires acceptent d'investir et à propos desquels ils s'accordent (même si dans certains cas, la mémoire des coûts d'investissement a disparu). […] L'acception du terme est donc large et va, en toute rigueur, de l'équipement objectivé (bâtiment, machine, livre, film, algorithme, etc.) à l'équipement incorporé (savoir ou savoir-faire, disposition éthique, etc.) », pp49-50.

l'image et de la situation du territoire et de sa population[19]. L'entreprise de normalisation est, en tant que « faire faire », non seulement une action auprès des usagers eux-mêmes[20], qui doivent apprendre à protéger l'image de leur quartier mais également auprès « des autres » c'est-à-dire les autres quartiers, les villes alentours, les habitants « normaux » des quartiers « normaux »[21], qui doivent modifier leur vision du quartier. Il s'agit comme le dirait Goffman, de proposer un « apprentissage des rôles [22]» et de réduire le décalage entre « identité sociale réelle » et « identité sociale virtuelle [23]» des habitants des quartiers dits sensibles. Autrement dit, il s'agit de réparer la « face » des individus. Ainsi nous sommes au cœur de ce que Goffman nomme « la relation de service »[24] qui met en relation des acteurs « réparateurs », professionnels voués « au service personnalisé » et des usagers dépendants de l'action des premiers. [25] Ces actions se traduisent tant par un travail de réparation de la face, de l'image que d'un travail d'autoréparation – pourrions-nous dire – de la part des usagers[26]. L'une des structures associatives rencontrées à l'occasion de l'enquête est exemplaire de ce processus de normalisation car l'objet même de cette structure est le partenariat en ce qu'il permet de créer des passerelles entre les quartiers, entre les institutions, entre les groupes, entre les individus. Les actions de cette structure visent alors à rendre visible, dans un espace culturel identifié – celui de la médiathèque du quartier dont le public se compose pour moitié d'« extérieurs » au quartier – toutes les actions de mise en lien des populations (inter-quartier, inter-communautés, inter-religions, etc.). L'objectif est triple : mettre en action les populations (faire quelque chose : une rencontre, une sortie, un documentaire, une exposition de photographies, etc.), créer une convergence des intérêts des uns et des autres (faire ensemble : animer et concrétiser la proximité territoriale, sociale, etc.) et donner aux « autres » une image

[19] Cette notion de normalisation fait partiellement écho, ici, à la « fonction de surveillance-correction » dont Rémi Lenoir parle concernant la théorie foucaldienne du travail social. Voir Lenoir R., « La notion de contrôle social », *Sociétés et représentations*, n°5 "Le social en questions", déc. 1997, pp295-310, p299 et Table ronde, « Pourquoi le travail social », *Esprit*, n°4-5, avril-mai 1972.

[20] La normalité les concernant est notamment d'occuper une activité salariée.

[21] Les concernant, il s'agit davantage d'un travail sur l'image, un travail visant une transformation de l'opinion publique en faisant une bonne « publicité » des quartiers et de leurs habitants. Sur cette question, voir Habermas J., *L'espace public*, Eds. Payot, Paris, (1962) 1993, 324p, pp246-260.

[22] Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, 1- La présentation de soi ; 2 – Les relations en public, Paris, Ed. Minuit, Coll. Le sens commun, 1973.

[23] Goffman E., *op. cit.*, 1975.

[24] Goffman E., *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux.*, Ed. Minuit, Coll. Le sens commun, 1968, 447p, pp375-438.

[25] Pour approfondir cette question, voir Sinigaglia-Amadio S., « Rôles et missions d'un expert territorial des quartiers « dits sensibles » : le secteur associatif », *Le Portique*, Recherches 3 – *Cahiers 3 2005* [en ligne] mis en ligne le 15 avril 2006. URL : http://leportique.revues.org/document755.html.

[26] Sur cette question, voir Leveratto J.-M., *La mesure de l'art. Sociologie de la qualité artistique*, La dispute, Paris, 2000, 413p, qui décrit une triple dimension (éthique, technique et esthétique) des projets des acteurs culturels (artistes notamment). Les projets créés par les acteurs associatifs connaissent également cette triple dimension dans la mesure où ils servent à « faire faire », à « valoriser » les individus et à les « enrichir ».

différente du quartier, l'action résultant d'un partenariat constitue un vecteur important pour montrer que le quartier dit sensible ne se résume ni à des voitures carbonisées, ni à de l'échec scolaire, ni à des islamistes radicaux.

Une boîte à outils territoriale : les dispositifs des politiques publiques

Pour mettre en œuvre ses actions et exercer son expertise, le secteur associatif dispose d'un certain nombre d'équipements et de dispositifs, notamment ceux de la Politique de la ville et des politiques publiques d'une manière générale. La justification du financement de leur action suppose des acteurs associatifs un effort d'argumentation de sa localisation, cohérente avec les critères de financement des dispositifs publics. Ils vont être ainsi amenés à décliner trois types de vision territoriale, une vision géographique, vision sociodémographique et vision écologique du territoire, justifiant chacune une logique d'action différente. Ces visions sont en même temps des visions qu'ils visent à faire partager aux acteurs eux-mêmes

La **vision géographique du territoire** justifie la spatialisation des actions, des comportements et des discours par les acteurs associatifs. Elle est au principe du découpage du territoire institutionnel (ville, quartier) en terrains d'action. Ainsi le territoire est segmenté, suivant la logique des projets et actions associatifs, en des lieux "naturels" de vie associative et donc, de réparation de lien social. Pour éclairer ce propos, prenons appui sur le terrain qui a été principalement enquêté. Ce quartier fait l'objet de différents découpages. D'une part, entre un quartier « choc » et un quartier « chic » – pour reprendre la terminologie d'acteurs associatifs interviewés – qui distingue deux mondes sociaux[27] ; et d'autre part, à l'intérieur du quartier « choc », on distingue des processus de « nanoterritorialisation » subdivisant le territoire en îlots, rues, immeubles, « entrées », etc. Le territoire n'est donc plus un et unifié mais segmenté à partir des actions et de leurs objectifs. Ajoutons que ces partitions sont variables dans le temps dans la mesure où elles sont précisément attachées aux actions et à l'évolution de la population et du territoire dans son ensemble. Le GPV, par exemple, qui modifie actuellement l'allure architecturale du quartier (démolitions, reconstructions), participe du déplacement des frontières du quartier, du territoire sur lequel les acteurs associatifs interviennent dans la mesure où concrètement des immeubles disparaissent, des

[27] Tant économiquement que culturellement. Sur ces logiques de distinction, voir Bourdieu P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Les Editions de Minuit, Coll. le sens commun, Paris, 1979, 670p.

populations sont délogées et relogées sur d'autres secteurs du quartier voire d'autres quartiers de Metz ou de villes avoisinantes (telles que Woippy, par exemple). Ce type de contrainte extérieure influence la définition du territoire des acteurs associatifs. A la suite de Jean-Yves Trépos, nous pouvons dire que la territorialité évolue au gré des « prises [28]» des acteurs associatifs. Plus précisément, les experts associatifs construisent des dispositifs d'intervention (des prises) qui sont des repères à destination des publics (usagers idéalement protoprofessionnalisés) afin de se substituer à l'action libre de ces derniers pour les orienter, les animer, les guérir. Les usagers sont mobilisés, dans cette perspective, en tant qu'habitants, c'est-à-dire nécessairement concernés par ce qui se passe dans leur lieu de vie. Trépos distingue alors trois attitudes de la part des usagers : « ce qu'on appelle l'observance ou la compliance (c'est-à-dire la fidélité au traitement ou au mode d'emploi), le détournement (de la forme galénique, du dosage, du cycle d'absorption, etc.) et l'appropriation (c'est-à-dire l'inscription de repères propres à l'utilisateur) ». Sa théorie portant sur les actions de personnels soignant des usagers soumis à des addictions médicamenteuses peut toutefois être transposée au secteur associatif en ce qu'il – tout comme le secteur médical – a pour fonction de rétablir une guérison (sociale[29], celle-là).

Cette première forme de subdivision territoriale s'accompagne d'une deuxième forme de partition, que je nomme **une vision sociodémographique du territoire**, établissant des distinctions au sein de la population basées sur les « publics cibles » identifiés comme tels par les pouvoirs publics[30]. Ainsi les catégories « jeunes », « femmes », « filles immigrées ou d'origine étrangère », « chômeur », « RMIste » ou encore « primo-arrivant » entre autres vont émailler le territoire et être autant de territoires construits et investis par les acteurs associatifs. Les croisements de catégories créent encore autant de parcellisation du territoire. La traduction politique de ces opérations catégorielles se donne à voir dans les dispositifs ciblés relevant des politiques publiques (de l'emploi, de la culture, de l'éducation, de la ville, etc.). Ici, de même que pour le découpage précédent, il s'agit d'abord d'une action des pouvoirs publics au niveau national, construisant des catégories distinctives, qui sont mobilisées par

[28] Trépos J.-Y, «Dans les plis du produit : entre prise, emprise et méprise», *Le Portique*, Numéro 10 - 2002 - *Les paradis artificiels* , [En ligne], mis en ligne le 6 juin 2005. URL : http://leportique.revues.org/document156.html. Consulté le 16 novembre 2005.

[29] Image classique du travail social et associatif .

[30] Sur cette notion de processus de ciblage, voir Pérez C., « Les politiques catégorielles aux Etats-Unis », pp509-523 in Méhaut P., Mossé P, *les politiques catégorielles : fondements, portée, limites*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques économiques, 1998, 2 tomes, 566p. Elle l'envisage principalement à partir des politiques publiques d'emploi mais le processus décrit est transposable aux politiques publiques touchant les autres sphères sociales (éducation, culture, santé, etc.)

l'ensemble des acteurs sociaux. L'application locale des politiques d'action sociale attachées à ces populations va cependant varier selon la définition et le rapport des acteurs associatifs à ces définitions. Ces variations sont fonction de l'identité des structures associatives. A ce titre, je distingue les structures de type gestionnaire, de type militant et de type occupationnel[31]. Les unes vont appliquer les dispositifs nationaux aux catégories, les autres mobiliseront de façon circonstanciée les dispositifs et les catégories selon une réflexion critique attachée à l'application de ces formes de catégorisation, enfin les dernières sont assez peu concernées par ce type de réflexion dans la mesure où leur action se cantonne principalement à de l'offre de services, principalement de loisirs. Dans ce cadre-là (action par catégorisation), la population du quartier est mobilisée, intéressée – au sens de la sociologie de la traduction[32] – en ce qu'elle appartient au groupe désigné (identification) et qu'elle s'approprie l'étiquetage opéré (traduction). L'effet induit de cette implication est une fragmentation des actions suivant des intérêts potentiellement divergents voire conflictuels des groupes ainsi constitués comme cible. Le travail associatif devra alors traiter l'ensemble des problèmes entraînés par cette définition.

Enfin, une **vision écologique** traverse également la construction du territoire par les acteurs associatifs. Le choix de cette terminologie renvoie à l'écologie urbaine de l'Ecole de Chicago[33], qui a initié les analyses de la ville, de l'urbain à partir d'une réflexion en termes de lutte pour l'appropriation des espaces les plus favorisés, et l'exclusion à la périphérie des individus les plus démunis[34], ce découpage économique préjudiciable à l'intérêt général justifiant un effort de création d'inter-communautés, d'intercommunalité, d'inter-quartiers, etc. Le secteur associatif construit donc le territoire suivant cette vision écologique en ce qu'il pose clairement le territoire comme une relation sociale et qu'il définit le « quartier » comme

[31] Sinigaglia-Amadio S., *art. cit.*, 2006, p10.
[32] Callon M., « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique,* vol. 36, 1986, pp169-208.
[33] Qui définit d'une manière générale l'écologie humaine « comme l'étude des relations spatiales et temporelles des êtres humains en tant qu'affectée par des facteurs de sélection, de distribution et d'adaptation liées à l'environnement. L'écologie humaine s'intéresse fondamentalement à l'effet de la *position*, à la fois dans le temps et l'espace, sur les institutions humaines et le comportement humain. », McKenzie R. D., « L'approche écologique dans l'étude de la communauté humaine » (1925), in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, , Paris, 1990 (1979, The University of Chicago Press, Chicago), pp149-166.
[34] Robert Erza Park note à ce sujet que « La ville est, de fait, une constellation d'aires naturelles, ayant chacune son milieu caractéristique et remplissant sa fonction spécifique au sein de l'économie globale de la ville. Ce qui symbolise le rapport entre les diverses aires naturelles urbaines, c'est le rapport de la ville à ses banlieues. Ces banlieues sont, apparemment, de pures extensions de la communauté urbaine. », p174. Park R. E., « La ville comme laboratoire social » (1929), in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, , Paris, 1990 (1979, The University of Chicago Press, Chicago), pp167-183.

un espace de solidarité économique. Le quartier dit sensible se définit alors, comme un espace positif d'intégration, comme l'ont souligné Richard Hoggart[35] et Michel Verret[36], fondé sur une logique de l'« entre-soi » et du rapport « Eux/Nous ». Dans ce cadre, les acteurs associatifs se définissent comme des représentants d'une économie solidaire[37], comme les porteurs d'une médiation[38] qui vise à pallier une distance[39] ou une rupture socioéconomique. Le travail associatif consiste dans l'extension d'un territoire de solidarité par la suppression des frontières qui séparent les habitants du quartier des habitants des quartiers plus favorisés économiquement.

Dans les trois cas, les rapports sociaux, spatialement construits et identifiés, peuvent faire l'objet d'une prise en charge acceptable localement, d'une intervention sociale susceptible d'intéresser la population locale.

Ces différentes visions ne sont pas pensées comme indépendantes, autonomes mais bien au contraire, elles s'agrègent au point de créer un espace singulier à l'identité redéfinie, même si cette identité reste liée aux formes de catégorisation sociale classiques (catégorisation sociodémographique classique, définition du statut de l'individu par sa position dans la sphère productive, etc.). La définition du territoire posée par le secteur associatif prend également appui sur les découpages institutionnels liés aux dispositifs et aux modes de catégorisations dont on a parlé mais également sur les lois posant le cadre et les fonctions attachées au(x) territoire(s) (loi Defferre de décentralisation du 2 mars 1982, loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dite Loi Pasqua-Hoeffel qui introduit la notion de pays, loi Chevènement sur l'intercommunalité du 12 juillet 1999, loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire dite loi Voynet sur le statut des "pays" du 25 juin 1999 ou encore la loi constitutionnelle de décentralisation du 29 mars 2003 relative aux collectivités territoriales pour les principales).

---

[35] Hoggart R., *La culture du pauvre*, Eds. du Seuil, Paris, 1970, 420p.

[36] Verret M., La *culture ouvrière*, ACL Editions, Société Crocus, Paris, 1988, 296p ; *L'espace ouvrier,* L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1995, 262p.

[37] Sur cette question, le lecteur pourra se reporter, parmi les nombreux ouvrages sur la question, aux travaux de Laville J.-L., *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 334p. ; Caillé A., Chanial P., Dacheux E., Eme B., Latouche S., Laville J.-L., *Association, démocratie et société civile*, Eds. La Découverte et Syros, M.A.U.S.S., CRIDA, Série « Economie solidaire et démocratie », Paris, 2001, 220p. ; Singly F. de, *Le Soi, le couple, la famille*, Nathan, Paris, 1996, *Libres ensemble*, Nathan, Paris, 2000, de Sue R, *Renouer le lien social. Liberté, égalité, association*, Editions Odile Jacob, 2001, 254p ou de Elias N., *Logiques de l'exclusion*, Fayard, Coll. Pocket Agora, Paris, 1997 (1965, *The Established and the Outsiders*, Sage Publication), 341p et Granovetter M., *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 2000, 238p, p45-73.

[38] Bonafé-Schmitt J.-P., *La médiation, une justice douce ?*, Syros, Paris, 1992, 279p ; Milburn Ph., *La médiation : expériences et compétences*, Lé découverte, Coll. Alternatives sociales, Paris, 2002, 170p.

[39] Bourdieu P., *Op. cit.*, 1979.

Un principe d'organisation du travail : le travail en partenariat

Le travail en partenariat exigé et revendiqué constitue depuis une vingtaine d'années un mode (une mode ?) de prise en charge et un mode d'organisation du travail particulier en ce qu'il permet la mutualisation de moyens humains et non humains. Ainsi les définitions territoriales des uns et des autres peuvent s'en trouver transformées. Le partenariat s'est imposé au travail social depuis le début des années quatre-vingt suivant la décentralisation et le transfert des compétences qui en découle. Le secteur associatif, fortement emprunt de personnels diplômés du travail social, a suivi cette voie de la prise en charge sur le mode réticulaire. On l'a signalé plus haut dans la mesure où l'une des structures rencontrées a pour objet associatif le partenariat. Ce partenariat est aujourd'hui à la fois critiqué et revendiqué. La raison principale tient à ce que, comme le note François Aballéa[40], ce partenariat « devient plus *politique* […] plus *complexe* […] plus *formel* et plus *procédurier*. » Il est également « plus *conflictuel* et en même temps plus *autoritaire* ». Autrement dit, la logique partenariale, permettant notamment une mutualisation des moyens humains et non humains (c'est-à-dire immobiliers, mobiliers, techniques, etc.) et des échanges de compétences s'est transformée en impératif synonyme de déclenchement de financements. Cette exigence institutionnelle a alors favorisé les luttes territoriales, le phénomène de concurrence inter-associative. Le secteur associatif joue alors, pour contrer ce phénomène, **la carte de la spécialisation**. Se spécialisant, chacune des structures construit sa légitimité à être l'"expert en la matière", qu'il s'agisse d'une spécialisation dans un secteur, une activité, un mode de prise en charge ou un public cible. Sur le territoire qui nous concerne, la branche « éducation » du secteur associatif propose ainsi des experts en soutien scolaire "tous niveaux", des experts de la lecture pour des enfants de CP, des experts de l'apprentissage du Français pour des enfants d'origine étrangère ou immigrés n'ayant pas le Français pour langue maternelle, des experts en primo-arrivants, des experts de l'apprentissage du Français pour passer l'épreuve de Code du permis de conduire, des experts de l'apprentissage du Français pour préparer un entretien d'embauche, etc. C'est à travers ce processus de spécialisation – qui doit être interprété à la fois comme un **processus de construction identitaire** (une manière pour les structures de se définir) et comme un **outil stratégique de légitimation** de sa présence dans l'espace associatif – qu'il faut lire la construction de la légitimité de l'acteur associatif à dire le territoire ; légitimité qui

[40] Aballéa F., « Décentralisation et transformation du travail social », *Sociétés et représentations*, n°5 "le social en questions", déc. 1997, pp311-337, p316.

déclenche (ou non) un financement à une plus ou moins grande échelle pour réaliser les projets envisagés.

Un second processus, attaché au précédent, prend naissance dans cette même période de décentralisation. Il s'agit d'une **modification de la figure de l'acteur associatif** (*via* un processus d'institutionnalisation) le faisant basculer de la figure de l'amateur (retraité bénévole de bonne volonté) à celle du professionnel (qualifié, institutionnalisé)[41], créant ainsi un nouveau champ professionnel traversé par diverses catégories socioprofessionnelles, aux contours flous et aux intérêts multiples. Il reste cependant que la co-présence sur un même lieu de travail de bénévoles et de salariés (aux statuts divers) crée un rapport multiple aux usagers, au territoire et à l'action sociale elle-même. La modification de l'architecture associative locale transforme les rapports entre le secteur associatif et les pouvoirs publics. La place accordée au secteur prend alors de l'ampleur. Il s'implique (ou est impliqué) de plus en plus dans les politiques publiques, dans la mise en œuvre des dispositifs mais également dans les analyses de ces dispositifs. Ainsi, va se déterminer une expertise associative[42]. Expertise, qui, rappelons-le, n'est pas une et unifiée – comme nous l'avons signalé en préambule – mais qui tranche néanmoins des expertises d'autres acteurs locaux et/ou nationaux.

L'expertise du secteur associatif transforme alors les définitions territoriales des différents acteurs locaux (institutionnels, pouvoirs publics, acteurs associatifs eux-mêmes). Ce processus tient essentiellement à la configuration du secteur. En effet, rappelons que le secteur est traversé par des personnels bénévoles et/ou salariés aux origines professionnelles diverses, plus ou moins diplômés (du secteur social ou non), plus ou moins militants, plus ou moins impliqués dans d'autres structures (politiques et/ou syndicales). Mais surtout les intentions et objectifs motivant l'implication associative sont également multiples allant de la logique vocationnelle (dévotion, don de soi, engagement) à la logique instrumentale (lieu d'emploi) en passant par ce que j'appelle la "logique du sas" qui fait du secteur associatif une étape transitoire dans une carrière professionnelle et sociale (tremplin vers un emploi, vers des responsabilités politiques et/ou syndicales). Les deux premières étant stabilisées alors que la troisième "tend vers". Cette identité complexe du secteur engendre donc des expertises différentes qui peuvent toutefois être regroupées sous un processus de « restriction du territoire », lié au processus de normalisation dont on a déjà parlé précédemment. Ce que

[41] On retrouve ici la tension décrite par Raymonde Moulin dans son article « De l'artisan au professionnel : l'artiste », *Sociologie du travail*, n°4-83, pp388-403.

[42] Voir Sinigaglia-Amadio S., « La figure de l'expert associatif ou le cas d'une expertise locale », communication dans le cadre du colloque « L'expertise comme objet local » qui s'est tenu les 7, 8 et 9 décembre 2005 à l'université Paul-Verlaine, Metz.

j'appelle le **travail de « restriction du territoire »** renvoie à l'ensemble d'actions visant à dé-stigmatiser le territoire dans son ensemble et "rendre à César ce qui est à César" si l'on peut dire en attribuant justement la réputation, la délinquance, la violence à qui de droit c'est-à-dire aux délinquants, aux casseurs, etc. et non à l'ensemble de la population. Autrement dit, le territoire posant problème renvoie à une infime partie[43] de la population d'un quartier dit sensible. Ce travail de restriction du territoire s'associe à un **travail de valorisation**, qui vise à publiciser[44] les actions positives des quartiers dit sensibles. Ici, il s'agit d'un travail visant à déconstruire ce qu'on appelle l'image médiatique des quartiers. Pour contrer des représentations en termes de "repli communautaire", on photographie des lieux et des moments d'échange interculturel ; face à un "intégrisme religieux", on montre des actions oeuvrant à la compréhension mutuelle des différentes religions ; face au désœuvrement, à la délinquance et la violence[45], on filme des ateliers de socialisation ; face à "l'absence de culture", on montre des spectacles de danse, théâtre, musique, etc. C'est donc localement que le secteur associatif construit le territoire et propose aux autres acteurs (pouvoirs publics, institutionnels) de nouvelles limites territoriales à la définition du quartier et de la population cible.

Une application territoriale

Ainsi, en fonction du temps[46] et de l'espace[47], le secteur associatif, s'appuyant largement – au moins dans ces quartiers dits sensibles – sur les formations du travail social voire les travailleurs sociaux et les dispositifs de l'action sociale, propose une vision singulière du territoire. Vision singulière en ce qu'elle est produite par un groupe hybride[48] en situation d'expertise au croisement de professionnels et de profanes[49]. Ce qui confère aux travailleurs (salariés et bénévoles) associatifs une légitimité à parler au nom du territoire et du

[43] Pour ne donner qu'un exemple : à l'occasion d'un entretien avec des travailleurs associatifs et sociaux de Behren, en 2001, à l'occasion de la réalisation du diagnostic préalable à la mise en place d'un Contrat Local de Sécurité (CLS), l'un d'entre eux a pu signaler que « sur 4000 jeunes à Behren, une cinquantaine sont dans la provocation mais sur cette cinquantaine, il n'y en a que 4 ou 5 qui sont vraiment des petits durs, des caïds ».
[44] Habermas J., *Op. cit.*, pp246-260.
[45] Association souvent faite de « classes laborieuses » et « classes dangereuses », suivant la terminologie désormais classique de Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Librairie académique Perrin, Paris, 565p.
[46] Temporalité d'action à plus ou moins long terme et plus ou moins consensuelle entre les différents acteurs sociaux
[47] Limitation administrativo-institutionnelle du champ d'intervention plus ou moins lâche
[48] Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain*, Seuil, Coll. La couleur des idées, Paris, 2001, 357p.
[49] Trépos J.-Y., *Op. cit.*, 1996.

territoire, c'est leur connaissance du "terrain" (pour se distinguer des pouvoirs publics) et leur capacité à prendre du recul à partir des outils théoriques et pratiques apportés par le travail social (pour se distinguer des simples habitants) pour proposer des réponses, des modes de prise en charge des « territoires somatiques [50]».

Il semble donc que l'on puisse conclure que travail associatif (action sociale) et territoire soient intrinsèquement liés[51], non seulement parce que les politiques publiques ont le plus souvent une application en terme de territoire, une visée émancipatrice située et prioritaire de tel ou tel quartier ou de telle ou telle population mais également parce que le territoire constitue à la fois une fin et un moyen pour ce secteur d'activité. Une fin puisque son but premier est d'aider, de soutenir, de promouvoir, d'éduquer, de socialiser, d'animer et de contrôler (entre autres) un territoire (il dispose d'une compétence locale définie notamment par le mode de financement) mais également un moyen dans la mesure où le territoire est l'outil de base du secteur associatif pour traiter la question sociale (ex : chantiers d'insertion réalisés sur le quartier, régies de quartier, actions interculturelles, vivier de salariés et bénévoles associatifs futurs, etc.).

Bibliographie

Aballéa F., « Décentralisation et transformation du travail social », *Sociétés et représentations*, n°5 "le social en questions", déc. 1997, pp311-337, p316.

Amadio S., Engels X., Jory H., « L'association fait-elle partie de l'économie sociale et solidaire ? ». Rapport commandité par la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, piloté par le Préfecture de la région Lorraine (Secrétariat général pour les affaires régionales), Convention DIISES-Lorraine n°24, in *Cahiers de recherche de la MIRE*, n°16, avril 2003.

Bachmann Ch. et Leguennec N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de la politique de la ville*, Albin Michel, Paris, 1996, 557p.

Becker H. S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, (1963, The Free Press of Glencoe, A Division of Macmillan Publishing Co., Inc.) 1985, 247p.

Bonafé-Schmitt J.-P., *La médiation, une justice douce ?*, Syros, Paris, 1992, 279p

Bourdieu P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Les Editions de Minuit, Coll. le sens commun, Paris, 1979, 670p.

[50] Lasserre M. et Yacoub P., *Le jardin d'Eden, un monument pour Beyroutg*, Biennale de Venise, 1999. cité par Moncomble F., *La déliaison*, *La politique de la ville en question ?*, L'Harmattan, Coll. logiques sociales, Paris, 2001, 178p.

[51] Voir entre autres, Ion J., *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Dunod, Coll. Action sociale, Paris, (Privat,1990) 2000, 166p.

Caillé A., Chanial P., Dacheux E., Eme B., Latouche S., Laville J.-L., *Association, démocratie et société civile*, Eds. La Découverte et Syros, M.A.U.S.S., CRIDA, Série « Economie solidaire et démocratie », Paris, 2001, 220p.

Callon M., « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique,* vol. 36, 1986, pp169-208.

Castellan M., Goldberger M.-F. et Marpsat M., « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *INSEE-Première*, n°234, 1992.

Chevalier L., *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Librairie académique Perrin, Paris, 565p.

Dinaucourt M., « Borny en toute franchise », *Economie Lorraine*, n°188, juillet et août 1999, pp6-10.

Dossier de l'INSEE, Rhônes-Alpes, n°40, déc.1990.

Dulong R., Paperman P., *La réputation des cités HLM. Enquête sur le langage de l'insécurité*, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1992, 230p.

Elias N., *Logiques de l'exclusion*, Fayard, Coll. Pocket Agora, Paris, 197 (1965, *The Established and the Outsiders*, Sage Publication), 341p.

Goffman E., *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux.*, Ed. Minuit, Coll. Le sens commun, 1968, 447p.

Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, 1- La présentation de soi ; 2 – Les relations en public, Paris, Ed. Minuit, Coll. Le sens commun, 1973.

Goffman, *Stigmate*, *les usages sociaux des handicaps*, Paris, Ed. Minuit, 1975.

Grafmeyer Y., Joseph I., *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, , Paris, 1990 (1979, The University of Chicago Press, Chicago), 377p.

Granovetter M., *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 2000, 238p, p45-73

Habermas J., *L'espace public*, Eds. Payot, Paris, (1962) 1993, 324p.

Hoggart R., *La culture du pauvre*, Eds. du Seuil, Paris, 1970, 420p.

INSEE, Recensement 1999

Ion J., *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Dunod, Coll. Action sociale, Paris, (Privat,1990) 2000, 166p.

Lasserre M. et Yacoub P., *Le jardin d'Eden, un monument pour Beyroutg*, Biennale de Venise, 1999. cité par Moncomble F., *La déliaison*, *La politique de la ville en question ?*, L'Harmattan, Coll. logiques sociales, Paris, 2001, 178p.

Laville J.-L., *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994, 334p.

Lenoir R., « La notion de contrôle social », *Sociétés et représentations*, n°5 "Le social en questions", déc. 1997, pp295-310.

Leveratto J.-M., *La mesure de l'art. Sociologie de la qualité artistique*, La dispute, Paris, 2000, 413p.

McKenzie R. D., « L'approche écologique dans l'étude de la communauté humaine » (1925), in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, , Paris, 1990 (1979, The University of Chicago Press, Chicago), pp149-166.

Milburn Ph., *La médiation : expériences et compétences*, Lé découverte, Coll. Alternatives sociales, Paris, 2002, 170p.

Moulin R., « De l'artisan au professionnel : l'artiste », *Sociologie du travail*, n°4-83, pp388-403.

ORSAS, « Première partie : approche quantitative à partir des données statistiques disponibles », Vandoeuvre-lès-Nancy, décembre 2000.

Park R. E., « La ville comme laboratoire social » (1929), in Grafmeyer Y., Joseph I., *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, , Paris, 1990 (1979, The University of Chicago Press, Chicago), pp167-183.

Pérez C., « Les politiques catégorielles aux Etats-Unis », pp509-523 in Méhaut P., Mossé P, *Les politiques catégorielles : fondements, portée, limites*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques économiques, 1998, 2 tomes, 566p.

Roncayolo M., *La ville et ses territoires*, Gallimard, 1990 (1978), 273p.

Singly F. de, *Le Soi, le couple, la famille*, Nathan, Paris, 1996.

Singly F. de, *Libres ensemble*, Nathan, Paris, 2000.

Sinigaglia-Amadio S., « Rôles et missions d'un expert territorial des quartiers « dits sensibles » : le secteur associatif », *Le Portique*, Recherches 3 – *Cahiers 3 2005* [en ligne] mis en ligne le 15 avril 2006. URL : http://leportique.revues.org/document755.html.

Sinigaglia-Amadio S., « La figure de l'expert associatif ou le cas d'une expertise locale », communication dans le cadre du colloque « L'expertise comme objet local » qui s'est tenu les 7, 8 et 9 décembre 2005 à l'université Paul-Verlaine, Metz.

Sue R, *Renouer le lien social. Liberté, égalité, association*, Editions Odile Jacob, 2001, 254p

Table ronde, « Pourquoi le travail social », *Esprit*, n°4-5, avril-mai 1972.

Tissot S., « Identifier ou décrire les « quartiers sensibles » ? Le recours aux indicateurs statistiques dans la politique de la ville », *Genèses*, n°54, mars 2004, pp90-111.

Trépos J.-Y., *La sociologie de l'expertise*, PUF, Coll. Que sais-je, Paris, 1996, 125p.

Trépos J.-Y, «Dans les plis du produit : entre prise, emprise et méprise», *Le Portique*, Numéro 10 - 2002 - *Les paradis artificiels* , [En ligne], mis en ligne le 6 juin 2005. URL : http://leportique.revues.org/document156.html. Consulté le 16 novembre 2005.

Verret M., La *culture ouvrière*, ACL Editions, Société Crocus, Paris, 1988, 296p.

Verret M., *L'espace ouvrier,* L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, Paris, 1995, 262p.